

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sara desloges](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2731a4122b7afa069a83bdb4>

Date d'obtention : 2023-06-14 02:30:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

parler avec l'auteur du signalement ,prendre les informations nécessaire, évaluer la situation et collaborer les faits. Si je doute qu'il pourrait y avoir des traces de pornographie juvénile , confisquer l'appareil et ou les appareils et par la suite , communiquer avec le policier éducateur afin qu'il intervienne dans le sens , pour acte impulsif ou malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'intervention doit être fait par l'intervenant a minute que nous sommes informé , enclencher le processus . si la demande vient d'un policier, ce n'est pas a nous d'enclencher le processus , car on ne fait pas partie du corps de police. De plus, nous n'avons pas a répondre a aucune question qui vient de l'extérieur.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, c'est lorsqu'on sait que la photo a été propager a plusieurs personne et ou sur Facebook, car nous ne pouvons pas savoir qui èa la photo en sa possession. Surtout lors d'acte malveillant. De plus, accompagner la victime dans ce processus peut être délicats , car cela la met dans une position de vulnérabilité et on peut se sentir impuissant .